

## Rencontre du Conseil d'établissement de l'école Gadbois

21 mars 2018, à l'école Gadbois de 18h30 à 20h30

### ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
  2. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 31 janvier 2018
  3. Suivi au procès-verbal de la réunion du 31 janvier 2018
  4. Parole au public
  5. Consultation sur les critères de sélection d'une direction
  6. Sorties éducatives
  7. Facturation particulière au SDG
  8. Sondage pour les sorties 18-19 au SDG
  9. Horaire de l'école
  10. Mesure pour les parents
  11. Critères d'admission au volet alternatif
  12. Suivi sur les espaces et le développement du volet
    - a. Calcul des espaces en fonction de 2 maternelles en continu.
    - b. Désir de rencontre avec l'OS, M. Corbeil et M. Georges
  13. Demande d'adjoint à la direction
  14. Collations au SDG
  15. Parole à la déléguée du comité de parents
  16. Parole aux membres de la communauté
  17. Parole au personnel
  18. Parole aux parents
  19. Varia
  20. Levée de l'assemblée
- 

### PROCÈS-VERBAL

Présences : Marie-Pierre Viel, Marie Eve Brouard, Mamadou Coulibaly, Samuel Roy, Francois Bernier, Dominique Voyer, Mélanie Boutin, Nathalie Lacaille, Valérie Larouche, interprète LSQ  
Public : Ghazi Chaoui

Présidence: Marie-Eve Brouard

Secrétariat : Valérie Larouche

On débute la rencontre par un tour de table. Marie-Eve Brouard se présente comme nouvelle présidente et Marie-Pierre comme remplaçante de Mme Jennifer Ouellet. De manière unanime nous remercions chaleureusement Émilie Perron pour son travail depuis le début de l'année à titre de présidente.

1. Lecture de l'ordre du jour par tous et adopté par François Bernier. On demande d'inverser les points 13 et 14.

2. Dominique appuie la proposition de Samuel Roy de nommer Francois Bernier comme Vice-président. Adopté à l'unanimité.
  
3. Le procès-verbal est proposé par Dominique Voyer appuyé de Mamadou Coulibaly. Marie-Eve Brouard demande qu'à l'envoi du procès-verbal au conseil d'établissement il y ait les documents déposés qui soient joints. De plus, on demande de bonifier le point «expansion du volet alternatif » et le « nombre de classes grandissants au volet alternatif ».  
Ajout au point 10, A, ii : « il a été nommé que le comité de parents du volet alternatif aurait souhaité recevoir une conférence ou une formation à l'attention des parents actuel de l'école (mesure 15.0.24) concernant la transition scolaire et non seulement aux parents des futurs élèves de l'école.
  
4. Dominique Voyer nous informe qu'une discussion avec Jennifer Ouellette lui a permis de savoir que la mesure 15.0.24. s'adresse spécifiquement aux nouveaux parents. Au montant de 1000\$, la direction choisissait comment allouer le montant, que ce n'était pas un objet de consultation aux parents. Il semble que les enseignants de maternelle des deux volets ne voyaient pas ce besoin auprès des élèves et de leurs parents. Évidemment, personne ne connaît bien le contenu de cette formation, mais d'emblée n'y voient pas de besoins. Les parents du volet alternatif mentionnent qu'ils auraient aimé être consultés, malgré que ce ne soit pas obligatoire. Parallèlement, tous sont intéressés de connaître le contenu, tout en précisant qu'il semble y avoir des besoins plus prioritaire. La publicité pour le film a été affichée partout dans l'école.
  
5. Ghazi Chaoui du public soulève qu'il se sent interpellé par le point 5 (sélection d'une direction). Il mentionne aussi que les parents nomment vouloir être consultés pour tout changement qui a un impact sur le déroulement du programme et de la vie scolaire. Il mentionne aussi qu'il serait apprécié de partager le résumé du C.É. les jours suivant la tenue de la rencontre afin de permettre aux parents de savoir ce qui se discute. Il est aussi souhaité de la part du représentant de partager l'ordre du jour à tous les parents avant la rencontre. Le comité démocratie du volet alternatif travaille actuellement à sa structure.
  
6. Nathalie Lacaille relève qu'il semble que le document demande d'être lu à l'avance et mieux comprendre quelles sont les attentes du C.É.. Nathalie Lacaille et Valérie Larouche se proposent pour réviser le documents et émettre des suggestions au C.É.. Dominique Voyer propose d'envoyer le document traitant du sujet qui a été rédigé par les parents du volet alternatif. Il semble que Maude Nepveu pourrait aussi être une ressource pour rejoindre ce sous-comité. François Bernier se propose pour rejoindre le comité s'il manque de représentant du volet alternatif.

7. Mélanie Boutin amène le point que les absences prolongées des élèves lors de longues vacances familiales impactent sur le service de garde. Le service de garde a une perte de revenu important (plus de 17 familles) car les parents sont exemptés des frais lors de leur absence. Le C.É. peut prendre une décision à cet effet. Selon le service de garde, au-delà de 3 jours de maladie, le service de garde peut annuler les frais de service. Il est à la discrétion du C.É. de décider et de faire une règle à cet effet. Actuellement, le service de garde est en déficit. Pour un départ d plus de 3 mois, le dossier doit être fermé et réouvert au retour, s'il y a de la place. Un parent peut annuler le service 2 semaines avant le départ. Mélanie Boutin espère qu'une décision sera prise aujourd'hui. Le comité du service de garde n'a pas été consulté à ce jour, particulièrement car c'est le C.É. qui prend cette décision. Il est proposé par Valérie Larouche, appuyé de Samuel Roy adopté à l'unanimité que le parent se doit de respecter le contrat d'inscription en acquittant les frais de garde comme à l'habitude lorsqu'un enfant s'absente du service de garde pour des vacances ou un voyage avec sa famille pendant l'année. Nathalie Lacaille demande le vote, vote unanime. Cette résolution est effective dès maintenant.
8. Les activités éducatives sont soumises. Les activités qui s'y trouvent sont celles qui demande une contribution financière des parents, les activités de financement ou celles qui amènent les enfants à sortir. Valérie Larouche propose, Nathalie Lacaille appuie. Accepté à l'unanimité.
9. Marie-Eve Brouard demande s'il est possible de proposer et accepter les sorties de l'an 2018-2019 du service de garde. Mélanie Boutin nous informe que oui. D'ailleurs, un calendrier de sortie sera proposé au C.É.. La variété, le coût et la complémentarité au programme éducatifs sont les critères qui sont pris en considération dans les choix qui seront proposés. Le comité du service de garde sera impliqué dans le calendrier.
10. Des parents du volet alternatif ont eu oui-dire qu'il y aurait des discussions au sujet de l'horaire de l'école. L'heure de début a fait état d'une consultation de parents, qui est d'ailleurs très appréciée par les parents. Il est nommé qu'un changement d'horaire sans consultation des parents n'est pas souhaitable et qu'on souhaite s'assurer que les scénarios qui seront priorisés soient partagés et discutés au C.É. et avec les parents. Il semble que la journée débiterait plus tôt et terminerait plus tôt et l'horaire de la journée serait aussi modifié. Il faut vérifier si le C.É. peut participer à la décision ou c'est uniquement le comité d'enseignant et la direction. Quoiqu'il en soit, Marie-Eve Brouard mentionne qu'il serait appréciable que les parents et le C.É. soit consulté. Évidemment, se serait mieux accepté par le comité de parents. Il est suggéré que, nonobstant qui doit prendre la décision finale sur l'horaire d'entrée et de sortie des classes, une consultation sur des scénarios possibles soit réalisée auprès de la communauté. Cette consultation doit inclure une mise en contexte sur ce changement ainsi que les chiffres de fréquentation du SDG (le matin et le soir) afin de nourrir la réflexion des parents.

11. Le point été fait au suivi du procès-verbal de la rencontre précédente.
12. Les critères n'ont pas été définis donc point reporté au prochain C.É..
13. Suivi sur l'espace du développement des classes.
  - a. Il semble que l'espace serait suffisamment grand pour accueillir 2 classes de maternelle
  - b. Le comité souhaite discuter avec la CSDM, M. Corbeil et M. George afin de discuter des possibilité afin de faire un développement harmonieux et intégré en considérant le maintien de la cohabitation des 2 volets de l'école. Il est demandé que ces invités se joignent au prochain C.É..
14. Les parents demande que les collations du service de garde soient plus santé et moins emballées. Mélanie souligne que les collations doivent être emballées individuellement, mais qu'une attention particulière est portée au sur emballage. Concernant les fruits et les légumes, la volonté d'en fournir le plus possible au meilleur coût. Malgré la redondance des fruits et légumes, ils seront toujours priorisés à des biscuits du chocolat. Le service de garde ne peut s'approvisionner n'importe où.
15. Le poste de direction général a beaucoup changé depuis l'arrivée d'une 2<sup>e</sup> école. Le poste a donc doublé. Les personnes en poste (M. Lauzé et Mme Ouellette) ont aussi nommé être en surtemps et ne pas arriver à faire tout ce que le bon déroulement de l'école demande, tout en le faisant de manière satisfaisante. Les membres du C.É. sont conscients des besoins et surtout soucieux de maintenir un équilibre à la tâche de direction de l'école. Il est adopté à l'unanimité qu'un poste de direction adjointe est nécessaire au poste de direction de l'école Gadbois. Toute une discussion s'en suit sur le libellé de la résolution. Un comité de rédaction de la résolution est formé de Marie-Eve Brouard, Valérie Larouche et Samuel Roy.

+ Attendu que la charge de travail pleine qu'était la direction de l'école Gadbois avant l'ajout d'un volet alternatif ;

+ Attendu le défi que présente le développement d'une école ayant deux volets distincts, alternatif et bimodale (français et L.S.Q.) et le caractère unique et novateur d'un tel type d'école;

+ Attendu que le volet alternatif n'a pas terminé sa croissance et que l'équipe école grandira encore et le nombre d'élèves augmentera;

+ Attendu que l'école accueille plusieurs enfants ayant des besoins particuliers et qu'il est du devoir de la direction de s'assurer que tous les élèves reçoivent les services nécessaires et selon leurs besoins;

+ Attendu que le Conseil d'établissement constate, depuis septembre 2017, que la charge de travail de la direction est immense;

+ Attendu que les spécificités culturelles et pédagogiques marquées des deux volets tout comme les besoins et services communs qui doivent être coordonnés par la direction;

+ Attendu que depuis la bonification de l'école avec un volet alternatif, l'école n'arrive à prendre un rythme dû au manque de ressources offertes à la direction;

+ Attendu qu'au final que les membres du conseil d'établissement, constatons depuis deux ans une nette augmentation de la charge de travail pour la direction et craignons les conséquences à long terme de cette surcharge, notamment au niveau de l'efficacité organisationnelle et des opérations ainsi que de la santé et sécurité au travail de même qu'au roulement du personnel;

Il est proposé par Nathalie Lacaille, appuyé par François Bernier, que le Conseil d'établissement dépose auprès de la direction d'unité et du commissaire scolaire une demande soulignant la nécessité d'un poste d'adjoint à la direction pour l'École Gadbois.

16. Pas de membre de la communauté

17. Rien à mentionner

18. Pas de point

19. Marie-Eve Brouard soulève que le bulletin des enfants ne se trouvent pas en ligne. Il serait apprécié d'y avoir accès. Valérie Larouche remercie les membres de la communauté de l'école Gadbois, familles des 2 volets et membres du personnel, pour la belle carte envoyée à l'attention de sa famille au cours de la dernière semaine.

20. Dominique Voyer, appuyée de Nathalie Lacaille, propose la levée de l'assemblée à 20h30.